



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Côtes-d'Armor

Commune : Kerien

Autres communes :

R500

Appellation : Calvaire du village de Kerlégan

Monument(s)

Appellation : Calvaire du village de Kerlégan

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 11/06/1964

Étendue de la protection : Calvaire du village de Kerlégan : inscription par arrêté du 11 juin 1964

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.